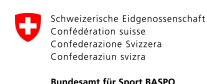


Nos Partenaires

Directives techniques

Saison sur terrain 2026/27

Nous tenons à rappeler aux clubs et aux arbitres que les matchs de compétition prévus par Swiss Hockey dans le cadre du championnat de la prochaine saison sur terrain 2026/27 se déroulent conformément aux règles de jeu officielles – voir [Rules of Hockey 2026](#).

Vous trouverez ci-dessous deux points qui, par le passé, ont suscité des questions. Il incombe aux clubs et aux arbitres de se familiariser avec les détails de ces règles et de respecter sans exception les dispositions qui y sont fixées lors du déroulement du championnat.

- **Port du masque obligatoire lors des coins de pénalité**

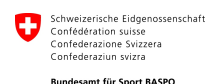
Lors des coins de pénalité, tous les joueurs de champ de l'équipe qui défend doivent porter un masque de protection. Ce changement sera intégré comme nouvel article dans la prochaine révision du Règlement de jeu, mais s'applique déjà depuis le début de la saison sur terrain 2025-26.

L'obligation du masque s'applique également à un éventuel joueur de champ supplémentaire remplaçant le gardien de but, ce qui est autorisé dans les ligues suivantes : LNA dames, LNA hommes Master et Challenge, 1re ligue. Chaque équipe doit donc tenir prêts 4, respectivement 5 masques de protection derrière son propre but. Il convient de noter qu'en LNB dames et dans toutes les ligues juniors, le gardien de but ne peut pas être remplacé par un joueur de champ supplémentaire.

Instructions pour la mise en œuvre de la règle :

- **Enfilage de l'équipement de protection supplémentaire**
Les équipes doivent disposer d'un temps suffisant pour enfiler l'équipement de protection supplémentaire (p. ex. le masque) – cela peut durer plus de 30 secondes, jusqu'à la catégorie U15 incluse.
- **Temporisation lors de l'enfilage de l'équipement de protection**
S'il est constaté qu'une équipe fait délibérément durer le temps, elle doit être avertie la première fois. Si la temporisation se répète, le joueur qui n'est pas prêt reçoit un carton vert. L'équipe qui défend ne peut pas remplacer le joueur sanctionné par un autre joueur lors de la défense du coin de pénalité suivant.
- **Retrait de l'équipement de protection – Changement pour la saison 2026/27**
Si, lors du retrait de l'équipement de protection supplémentaire après un coin de pénalité, un joueur de l'équipe adverse, un arbitre ou une autre personne située en dehors du terrain de jeu est touché(e) au niveau du genou ou au-dessus, le joueur fautif reçoit un carton jaune et une pénalité de temps de 5 minutes. Le coin de pénalité est retiré.

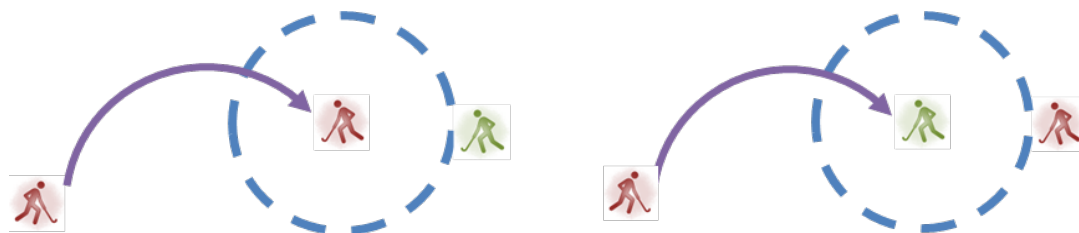
Nos Partenaires



• Réception de balles aériennes / Aerials

Lors de la réception d'une balle haute et descendante, aucun joueur adverse ne peut se trouver à l'intérieur d'un **cercle de protection de 5 mètres** tant que la balle n'a pas été touchée par le joueur récepteur.

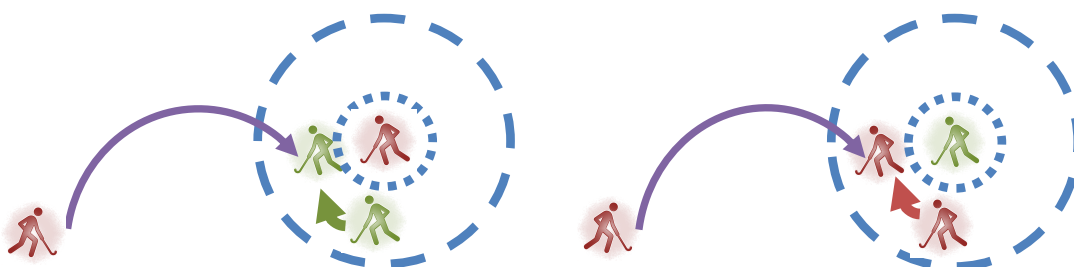
Si des joueurs des deux équipes se trouvent dans le cercle de protection de la balle descendante, l'équipe qui a joué la balle en hauteur doit céder la balle à l'équipe adverse (voir images 1 et 2).



Images 1, 2 : Cercle de protection de 5 mètres (cercle en pointillés bleus) pour le joueur récepteur de la balle

Interception : il est toutefois permis à un joueur adverse de pénétrer latéralement dans le cercle de protection de 5 mètres d'un joueur récepteur afin d'intercepter la balle haute (« interception »). Ce faisant, il doit toutefois respecter une **distance de jeu de 1 à 2 mètres** par rapport à l'adversaire et ne doit pas provoquer de jeu dangereux lors de la réception de la balle (voir images 3 et 4).

Remarque : dans une telle situation de jeu, le premier joueur récepteur ne doit effectuer aucun mouvement en direction de la balle descendante afin de raccourcir la distance de jeu.



Images 3, 4 : Interception par le joueur intercepteur possible à l'intérieur du cercle de protection de 5 mètres, à condition que la distance de jeu de 1 à 2 mètres (cercle en pointillés bleus) ne soit pas franchie et que le jeu ne devienne pas dangereux du fait de l'interception.

Horw, le 6 août 2026
Secrétariat / mz